

Rôle et implication des politiques publiques

Florence Le Nulzec et Béatrice Millet, Eohs-Poly'Gones

Depuis vingt ans, l'accroissement du nombre d'animaux domestiques dans les villes de plus de 20 000 habitants, ainsi que la présence de plus en plus diversifiée d'animaux commensaux²⁵ et sauvages en milieu urbain, interrogent les pouvoirs publics sur les modes de gestion et d'intégration de l'animal dans la cité.

*La question des déjections canines alerte régulièrement les autorités locales qui impulsent un certain nombre d'actions (campagnes de communications, aménagements canins, arrêtés municipaux ...). Malgré les progrès constatés depuis deux décennies, l'approche des collectivités reste parfois « trop technique » et **peut manquer de réelle efficacité si elle ne s'inscrit pas dans une politique plus globale d'insertion de l'animal en milieu urbain.***

Depuis le milieu des années 70, l'animal en ville soulève des questions éthiques, sociales, économiques et politiques qui ont abouti à une prise de conscience de ce phénomène de société. Le nombre croissant de réglementations en faveur de l'animal, la reconnaissance du rôle éducatif et social de celui-ci, le développement des mesures visant sa protection, jusqu'à la mise en place d'une Déclaration Universelle des Droits de l'Animal (1978 à la maison de l'UNESCO), montrent que ces êtres vivants ont « leur mot à dire » dans notre société. L'animal, qu'il soit de compagnie ou sauvage, est présent sans être reconnu ; comment y parvenir ?

La question de l'animal en milieu urbain, s'avère complexe et recouvre des réalités différentes. Traiter de la présence des pigeons ou des ragondins en ville n'exige pas les mêmes mises en œuvre opérationnelles que pour la stérilisation des chats errants ou la lutte contre « l'invasion » des déjections canines.

Il s'agit d'appréhender les différents éléments fondateurs d'une politique globale « d'intégration de l'animal en milieu urbain », et de mieux cerner quels sont les enjeux pour les grands projets urbains.... Comment s'est développée l'action des pouvoirs publics depuis les années 70 ? Et quelle synergie avec une approche citoyenne ?

²⁵ Animaux qui vivent au contact des individus en profitant des résidus de leur nourriture à savoir les pigeons, les rats, les insectes, les étourneaux, etc.

L'émergence d'une problématique complexe : la prise en compte de l'animal dans nos cités...

✓ Le rapport ville/nature : quelle réflexion sur les animaux ?

La ville est un système écologique à part entière, avec son climat, son hétérogénéité, ses caractéristiques propres et ses perturbations. L'homme constitue d'ailleurs un facteur fondamental de modification de la biodiversité urbaine. Par exemple, 72 % des Rennais nourrissent les oiseaux²⁶. Or cette pratique est responsable pour une bonne partie de la présence des pigeons en ville. A Lyon, la **« végétalisation des berges est susceptible d'entraîner la création d'un corridor biologique et l'on y observe l'arrivée de ragondins pesant entre 8 et 15 kg. La cohabitation de ces animaux avec l'homme peut être source d'accidents (chocs entre vélos, piétons, animaux) et demande une attention toute particulière des pouvoirs publics. »**²⁷.

Au 19^{ème} siècle, les parcs urbains furent créés (ex: Central Park) pour **« jouer un rôle d'antidote à la pollution, à côté de finalités typiques de l'idéologie hygiéniste (éducation, loisirs, sport, socialisation, biens faits moraux de la nature, etc.) »**²⁸. Les parcs urbains étaient alors conçus comme des oasis de calme dans des métropoles de plus en plus polluées et entrecoupées de voies rapides. La ville commença à aménager et intégrer des éléments de nature. Dans les années 20, on recense les « herbes folles » cachées entre les pavés. Et de nos jours, il existe en ville des inventaires faunistiques, floristiques et animaliers permettant de mieux connaître et appréhender le rapport ville/nature. Cette problématique est actuellement au cœur des préoccupations politiques en terme de développement durable avec de réels objectifs de prise en considération du « vivant dans la ville ». La question de l'animal en milieu urbain est alors **« une des composantes de l'environnement au même titre que la vie végétale »**²⁹. Ce phénomène, loin d'être nouveau, suscite cependant des doutes et des inquiétudes au sein des collectivités et auprès des professionnels et pourrait s'avérer l'une des grandes questions prospectives de notre siècle.

✓ Les représentations ambivalentes de l'animal en ville

Depuis les chasseurs paléolithiques jusqu'aux gestionnaires de nos parcs naturels, le rapport entre l'homme et l'animal implique des représentations et des approches différentes.

La relation homme-animal est considérée comme ambivalente : l'animal peut être comestible et paradoxalement le « meilleur » ami de l'homme.

Ce rôle ambigu a donné lieu à de nombreuses réflexions philosophiques sur la capacité des animaux à souffrir et à raisonner et sur la place accorder au monde animalier sur notre planète. Dernièrement des scientifiques français³⁰ ont tenté d'expliquer pourquoi le chien et le chat sont aussi proches de nous depuis 17 000 ans ! Il existe une classification et une hiérarchisation dans nos assentiments à l'égard des animaux qui rend le phénomène complexe.

L'homme et l'animal sont inséparables depuis la nuit des temps, c'est pourquoi la présence du monde animalier en ville est loin d'être un phénomène récent. Si l'on recense actuellement 200 000 chiens à Paris³¹, la capitale comptait au milieu du XIX^{ème} siècle, plusieurs centaines de milliers de chevaux³². Les représentations et les pratiques entre l'homme et l'animal ne cessent de se modifier. Il existe alors un souci d'adapter la ville à l'évolution de cette relation dans notre quotidien.

Élément de qualité de la vie pour certains, les animaux sont aussi considérés par leurs détracteurs comme une véritable nuisance (déjections, pollution sonores, olfactives). Nathalie Blanc, dans une réflexion sur « l'animal dans les modes d'habiter urbain », étudie les pratiques et les représentations de l'animal dans la ville en réalisant une centaine d'entretiens auprès d'habitants de différentes villes françaises (Rennes, Lyon et Paris). Elle distingue alors les animaux désirés de ceux qui ne le sont pas.

Ces différentes représentations et pratiques en ville permettent de détecter des conflits qui mettent en cause propriétaires et non-propriétaires au sujet de la place de l'animal en ville, sur le plan des nuisances et sur le plan des apports positifs de l'animal (substitut affectif, rôle éducatif, rôle d'aide sociale). Cet auteur soulève une problématique fondamentale qui est celle **« du caractère d'être vivant de**

²⁶ La nature en ville, dossier Réseau-Novembre 99-N°160.

²⁷ Entretien avec Monsieur Gault, chargé de mission au service écologie urbaine à la ville de Lyon.

²⁸ J.-A. Epstein, « Regard ethnologique : nature dans la ville, attitudes et symboles, périodique écologique ».

²⁹ J. Vuilleminot, « Ces villes où il fait bon vivre chien », 30 Millions d'amis, février 2001.

³⁰ B. Cyrulnik, C. Bensch, J.-P. Digard, X. Boivin, etc.

³¹ Note de synthèse « La présence d'animaux dans le Grand Lyon », S.I.L.O.E., janvier 2004.

³² « L'urbanisation en marche », vie publique n° 270.

l'animal dans un espace vécu comme étant d'ordre humain : la ville »³³.

Ceci a pour conséquence de soulever deux questions ; d'une part celle du propre et du sale, et d'autre part celle de la souffrance. La première soulève la question des usages en matière de propreté de tout en chacun au sein de la ville et de sa gestion par les pouvoirs publics. La deuxième rappelle que si l'animal est un être vivant, il occupe un statut particulier qui interroge sur sa place dans nos cités.

Cette analyse s'avère intéressante dans la mesure où elle prend en compte la dimension subjective et les représentations des habitants sur cette question ; notions qui peuvent varier selon le type d'habitat (habitat social ou bourgeois), mais aussi en fonction des animaux (les blattes ou les termites n'ont pas la quote, d'autant plus si elles sont repérées dans les logements d'habitat social, où elles peuvent contribuer à la stigmatisation de ces logements...). Cette réflexion montre que comme le végétal, il y a quelques années, l'animal perturbe « l'ordre urbain » et peut provoquer des réactions de rejet comme des réactions de fanatisme. L'étude des représentations s'avère intéressante pour la bonne connaissance du triptyque homme/animal/milieu urbain.

L'animal peut aussi être considéré comme un bien de consommation. L'acquisition des NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie tels que les reptiles, mygales et rongeurs) peut-être repéré comme un « effet de mode » dans la mesure où c'est la catégorie d'animaux domestiques qui a évolué le plus rapidement depuis quelques années, ce qui n'est pas sans complexifier le phénomène. Cette question a pour effet de s'interroger sur le rôle de l'animal comme « bien de consommation » sans pour autant que les usagers aient conscience des risques encourus et des conséquences en cas de danger.

Mais l'animal en milieu urbain, c'est aussi la présence d'une véritable « jungle », avec les animaux commensaux et l'existence des animaux sauvages tels que les ragondins, les lapins de Garenne, les scorpions, les rats, les laveur ou même le renard qui rode dans la ville endormie (exemple de ces animaux plutôt sauvages repérés à la Croix-Rousse dans le 4^{ème} arrondissement de Lyon, quartier pourtant assez citadin avec un paysage voiturier) peut interroger sur la cohabitation entre homme et animal.

D'où la complexité du problème et les difficultés rencontrées par les collectivités pour mettre en place des modes de gestion adaptés à différents types de responsabilités.

✓ Nos villes : de véritables « jungles » qui pourraient être mises en valeur !

« L'urbanimalisation » n'est pas seulement un néologisme³⁴, c'est aussi une réalité à multiples facettes.

La présence de l'animal en ville est un véritable phénomène de société : 53 % des foyers français possèdent aujourd'hui un animal de compagnie et le taux de possession de chiens, et surtout de chats, ne cesse d'augmenter dans les villes de plus de plus de 100 000 habitants³⁵. D'après l'INSEE, le nombre d'animaux de compagnie a augmenté de 40 % en vingt ans ; évolution particulièrement sensible en zone urbaine (plus d'un tiers de ces animaux vit en ville).

En effet, le rôle social et éducatif de l'animal est incontestable. Il peut-être anti-stress, pallier les manques affectifs, représentatif de la famille idéale, être une aide pour les personnes mal voyantes et handicapées, détenir un rôle éducatif : la relation avec l'animal est alors reconnue comme un véritable enjeu de bien être³⁶.

³³ N. Blanc, « L'animal dans les modes d'habiter urbain », 1999.

³⁴ Néologisme forgé par le vétérinaire Ange Condoret, premier président de l'AFIRAC.

³⁵ Enquête conso, « les animaux de compagnie : les Français sont prêts à tout pour les choyer », n°1800, 6/02/2003 LSA.

³⁶ G. Bernardin, « la relation homme-animal : un véritable enjeu de bien être », site Millénaire 3.

Quelle prise en charge des pouvoirs publics depuis plus de 20 ans ?

✓ Un problème d'hygiène et de sécurité

Au début des années 80, les collectivités locales se sont saisies de cette problématique et ont mis en œuvre les premières actions « positives » pour favoriser l'intégration des animaux de compagnie en ville. « Depuis une vingtaine d'années, l'attitude des maires a d'ailleurs considérablement évolué à cet égard » constate J-L Vuilleminot³⁷.

Appréhender la question de l'homme et de l'animal en milieu urbain consiste notamment à porter une attention particulière à la qualité de la vie urbaine. Cela signifie assurer la santé publique des populations, la sécurité publique, la propreté et faire régner une certaine « paix sociale », rechercher l'harmonie en faisant cohabiter les uns et les autres au sein de la cité. Si l'hygiène et la sécurité demeurent les principales aspirations qui requièrent l'intérêt des pouvoirs publics, les aspects sociaux, économiques, environnementaux... ont émergé peu à peu au fil des ans, montrant l'extrême complexité du sujet et la difficulté à élaborer des solutions durablement efficaces.

Depuis la loi de 1976, l'animal est officiellement reconnu comme un « être sensible ». C'est alors que le ministère de l'Agriculture a annoncé de nombreuses mesures destinées à protéger les animaux de compagnie et à favoriser une meilleure intégration des animaux en milieu urbain. Et le thème de la santé publique a fortement contribué à alerter les collectivités locales, notamment sous l'angle de la propreté. Les politiques se sont axées sur les nuisances les plus visibles que sont les déjections canines considérées comme sources d'insalubrité et d'accidents.

Il reste cependant un certain nombre de disparités en ce qui concerne la prise en charge de cette question par les pouvoirs publics qu'il est intéressant de relever si l'on veut analyser le paysage français et fortiori lyonnais.

✓ Une prise en charge ancienne mais encore partielle

L'Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie (AFIRAC) travaille avec les collectivités depuis 25 ans et elle a recensé trois types d'attitudes de la part des pouvoirs publics :

- La politique de répression (verbalisation, culpabilisation des possesseurs d'animaux),
- La politique de « l'autruche »,
- Une politique globale d'intégration de l'animal en milieu urbain.

Selon les spécialistes (vétérinaires, techniciens, associations), la dernière attitude résulte souvent d'un réel courage politique.

Les collectivités privilégient généralement deux types d'approches :

- La gestion des nuisances (sonores, déjections canines, etc.),
- L'intégration globale de l'animal dans la ville (prévention, sensibilisation, éducation, stérilisation, dératisation, aménagements spécifiques etc..).

Il existe à cet égard des villes pilotes tel que Toulouse, pionnière en 1981 dans la mise en place d'une véritable politique d'aménagement de mobilier urbain pour les chiens en centre ville et dans les grands ensembles du Mirail, puis Grenoble lui a emboîté le pas avec l'installation d'une centaine de vespa chiens, des campagnes d'information, une signalétique et un renforcement de l'entretien. Nantes a aussi eu son heure de gloire grâce à sa très remarquée « charte de l'animal dans la ville ».

Ensuite, il existe des villes exemplaires tel que Montbéliard avec la mise en place d'une véritable politique d'intégration de l'animal en ville. Cette ville a su favoriser la cohabitation avec nos compagnons à quatre pattes en insistant sur le droit de cité des animaux avec, par exemple, l'établissement d'un règlement pédagogique et préventif (neuf règles du savoir-vivre avec les animaux qui mêlent respect de l'animal, éducation et savoir-vivre en collectivité). Largement diffusé, il est accompagné d'aménagements canins diversifiés (« sanichiens », aires d'ébat, parcours détente) et nombreux (au nombre de 45 sur la commune pour 30 000 habitants). Chaque année se déroule une manifestation festive s'intitulant « la journée de l'animal » avec des échanges permettant une sensibilisation des propriétaires d'animaux et une rencontre avec les autres habitants. Cette ville s'évertue également à intégrer la faune sauvage, notamment aviaire, en favorisant la nidification, limitant les espèces nuisibles ou expansionnistes, etc.. Cette politique globale est le fruit d'une volonté forte du sénateur Maire de Montbéliard qui l'a conduit à déléguer à un conseiller municipal, vétérinaire à Montbéliard, le soin de mettre en œuvre une politique globale d'intégration de l'animal en milieu urbain. Il est l'interlocuteur privilégié et anime un réseau de compétences, fédère les initiatives locales afin de mener des campagnes de protection de la faune sauvage. Il mène parallèlement une action globale de réduction

³⁷ AFIRAC.

des nuisances. Six agents locaux de médiation ont été recrutés pour sensibiliser les habitants aux questions d'environnement et de propreté. L'évaluation de cette politique mise en place depuis le début des années 90, a déjà fait ses preuves avec une nette diminution des nuisances et une vision positive des animaux en ville (nombre important de personnes présentes à la journée).

Une centaine de villes a été recensée par l'AFIRAC pour avoir mis en place des actions plus ou moins approfondies en ce qui concerne l'intégration des animaux en ville.

Le rôle des collectivités s'avère déterminant dans la mesure où il permet d'assumer délibérément la présence des animaux dans la cité et de seconder les propriétaires dans leur responsabilité. Bien souvent, il est d'abord question pour les élus de trouver une solution technique aux problèmes des nuisances (déjections canines, aboiement, divagation), mais sans pousser plus loin la réflexion ; alors que dans certaines villes, la qualité de vie a été complètement modifiée et améliorée (cf. exemple de Montbéliard). Le véritable changement d'attitude de la part des collectivités date du début des années 90. **Elles sont alors de plus en plus nombreuses à passer du stade « comment gérer les nuisances » à une démarche plus globale du type « quelle politique animale pour ma ville ? ».** Et plus en amont, pourquoi ne pas parler d'écologie urbaine, c'est à dire « la gestion équilibrée et avisée des ressources et des constituants urbains pour un cadre de vie harmonieux et durable. L'animal de compagnie mais aussi l'animal sauvage doivent participer de cette vision »³⁸.

Au-delà des exigences de propreté, mettre en œuvre des actions qui répondent à une certaine qualité de vie exige un investissement fort. Le rôle des collectivités réside dans le fait de prendre en compte l'intérêt général et de considérer tous les publics.

✓ Des actions ciblées envers les chiens

Les chiens représentent l'une des principales préoccupations des collectivités, qui agissent principalement dans certains domaines que l'on peut regrouper sous 4 thèmes.

- L'information et la communication

Pour les villes de plus de 100 000 habitants, c'est le rôle des communautés urbaines ; pour les autres, celui de la mairie. Cette information circule grâce à des « campagnes choc ». Il existe aussi d'autres formes de campagnes d'information comme celle d'un guide ou d'une charte (Nantes) ou encore sous forme de journée consacrée à l'animal (Montbéliard).

- L'aménagement d'espaces

Il existe une série de sanitaires canins tel que les « caniclean », les « cabinettes », les « canisettes » revêtant des formes différentes et des fréquentations elles aussi variables. Pour une meilleure efficacité des investissements, il s'agit de concevoir et de réfléchir à des aménagements adaptés aux chiens (implantation, accès, grandeur, revêtement, odeurs, etc.) et au maître (mixte/non mixte, proches, pratiques, spécifiques pour les personnes mobilité réduite, etc.).

Cela signifie aussi investir de l'argent, le coût pouvant varier de 1 500 € à 5 000 €, avec une moyenne de 2 300 € pour un espace de 20 m². La plupart des collectivités ont optés pour des sols concassés ou stabilisés (entre 3 € et 7,5 € le m²). De plus, la substance du sol peut varier (du sable, de l'écorce), ainsi que son prix et le confort. Une attention particulière doit être apportée au nettoyage de ces espaces. Il existe aussi des aires d'ébats (bien plus coûteuses et demandant plus de coordination en terme d'aménagement, mais qui sont très demandées), des parcours santé..., et il reste des espaces à imaginer.

- La promotion du ramassage individuel accompagné du dispositif de poubelles adéquat

Des collectivités mettent en place des systèmes de distribution de sacs ou de kits de ramassage avec des pelles. L'idéal semble être de faire distribuer les équipements par les agents de service propreté, les policiers municipaux ou des médiateurs. Mais cette solution est loin d'être entrée dans nos mœurs, contrairement à nos voisins suisses : ramasser la déjection de son chien n'est pas encore un réflexe pour tous les propriétaires de chiens en France. Cette mesure peut s'accompagner de campagnes de sensibilisation et, faute d'une distribution régulière, d'une signalétique adaptée pour des distributeurs automatiques et gratuits de sacs. Mais elle peut aussi s'accompagner de mesures répressives par la verbalisation qui sera décidée par un arrêté municipale (celui de Lyon date de 1999 et prévoit une amende de 11,43 € à 38 €, à Paris l'amende varie entre 152,45 € et 457,35 €).

³⁸ AFIRAC

- *L'émergence de nouveaux métiers animaliers*

Des nouveaux métiers liés à l'animal de compagnie dans les villes commencent à émerger, permettant de palier un manque et de répondre aux besoins des propriétaires d'animaux, en particulier en ce qui concerne les chiens. Faute de mode d'emploi, pour mieux contrôler son animal et afin de mieux le comprendre, pourquoi ne pas prendre des cours d'éducation ? Cette pratique est encore assez rare en France mais elle existe. De ce point de vu, l'exemple de la Rochelle est assez significatif. Suite à des plaintes de locataires, les bailleurs HLM se sont mobilisés et ont mis en place des **éducateurs canins** au sein de la régie de quartier des Sallines afin de sensibiliser, responsabiliser et aider les propriétaires de chiens.

D'autres expériences existent comme à Boulogne-Billancourt avec des **agents animaliers** au sein des espaces publics et des jardins. Ces agents interviennent auprès des maîtres de chiens pour les sensibiliser à la propreté. La ville de Paris met en place des **conseillers canins** chargés d'expliquer aux propriétaires de chiens que des installations sont à leur disposition et de leur rappeler leur devoir de citoyens. Après deux mois de formation, c'est un ancien éboueur volontaire, comme quatorze autres collègues, qui arpente les trottoirs du nord du 13^{ème} arrondissement.

Les collectivités locales britanniques l'ont compris avant nous, puisque depuis de nombreuses années, il existe des services spécifiques et une fonction de responsable des affaires animales (Dog Welfare Officer). C'est un employé communal qui agit surtout dans les domaines de l'éducation et de l'information. Il coordonne les services municipaux concernés par l'animal, travaille avec les associations et effectue un rôle de proximité.

Il persiste des lacunes dans ces actions et il y a encore très peu de programmes construits pour apprendre aux propriétaires à mieux connaître et éduquer leur compagnon. Les campagnes nationales, en faveur de la vaccination ou contre l'abandon, peuvent être relayées par les municipalités, mais cela demeure minoritaire.

Il est d'autant plus important pour les collectivités de se lancer dans une démarche globale sur la place de l'animal en ville que la loi du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection animale, renforce encore les responsabilités du Maire.

✓ **Quelle prise en charge pour les autres animaux de la ville ?**

Les collectivités rencontrent aussi des problèmes de nuisance et d'atteinte à la santé publique avec la prolifération des chats, des pigeons, des étourneaux et des rats.

L'exemple des chats est assez significatif. Notre chat domestique (*félis catus*), s'il n'est pas adopté, va errer jusqu'à ce qu'il trouve un abri et de la nourriture. S'il y en a assez, il appellera ses semblables et une colonie naîtra. Les miaulements, les odeurs, les poubelles éventrées..., sans parler des maladies qu'ils véhiculent, sont source de nuisances. Le maire sera alors alerté et tenu d'intervenir. Cette régulation va s'opérer de deux manières par la capture et la stérilisation ou par les contrôles alimentaires.

Il ne s'agit pas d'éliminer tous ces chats errants, ils ont un rôle positif dans la biodiversité urbaine : ils limitent la croissance des rats et des souris et constituent souvent un soutien positif pour leurs nourrisseurs.

De façon globale, les collectivités locales sont peu nombreuses à s'engager dans un processus pour favoriser la présence des animaux en ville. Et parfois, même si elles mettent en place des actions dans ce sens, le manque de lisibilité ne permet pas de mesurer leur impact.

✓ **L'agglomération lyonnaise : une approche très technique et hygiéniste**

Lyon éprouve quelques difficultés à mettre en place une réelle politique d'intégration de l'animal dans la ville, même si quelques progrès ont été notés depuis le début de l'année 2000.

Dans les années 90, Lyon s'est saisi des questions de propreté pour lutter contre la pollution canine avec une approche très technique du sujet. A partir de 1998, le service propreté du Grand Lyon met à disposition des systèmes de ramassage individuels. Il existe actuellement 55 distributeurs de sachets sur l'ensemble des 55 communes et des aménagements canins (24 espaces d'ébats et 13 espaces d'hygiène). Ces équipements sont essentiellement concentrés sur Lyon et sur le centre ville³⁹. Des campagnes d'information sont régulièrement menées depuis la fin des années 90 et surtout en ce début de siècle. La ville de Lyon bénéficie d'un arrêté municipal⁴⁰, en vigueur en 1999, qui réglemente la présence des animaux en ville. La verbalisation est en vigueur mais est très peu appliquée puisque l'on recense seulement 6 verbalisations pour l'année 2003.

Parallèlement, depuis le début des années 90, la ville s'engage, au sein du service écologie urbaine à la Ville de Lyon, pour mieux connaître

³⁹ *De nouveaux Espaces canins dans votre quartier*, Ville de Lyon, M. Duport.

⁴⁰ Arrêté municipal du 6 mai 1999, Lyon.

les animaux présents dans la ville (chiens, chats, pigeons, étourneaux, rats, souris, scorpions, ragondins, renards, etc.) et à s'interroger sur les modes de gestion en la matière (gestion de la fourrière, stérilisation des chats errants, sensibilisation contre le nourrissage des chats et des pigeons, etc.).

Une volonté semble s'afficher de faire la chasse aux déjections canines en s'inscrivant notamment dans un plan « propreté renforcée » qui concerne aussi l'affichage sauvage, les tags, les bris de verre et les dépôts d'objets encombrants ou d'ordures.

La transversalité des politiques et le travail partenarial reste à construire

✓ La coordination des politiques publiques s'avère indispensable

Deux Ministères sont compétents dans ce domaine : celui de l'agriculture pour les animaux en milieu rural et urbain, celui de l'environnement pour la protection des animaux exotiques. Par exemple, le ministère de l'agriculture peut avoir un rôle pilote dans la mise au point des techniques et technologies de maîtrise de la reproduction des animaux commensaux.

Au sein des collectivités, la question de la coordination politique et technique apparaît comme assez complexe et souvent peu lisible. Un certain nombre de personnel est concerné par la présence de l'animal : les services hygiène, propreté, espaces verts, espaces publics, voirie, habitat et proximité, communication, ainsi que d'autres instances tel que les écoles, la police municipale, les bailleurs sociaux. Et il n'existe bien souvent que peu de coordination entre ces services et ces acteurs. Parfois la collectivité locale délègue une responsabilité de coordination à un homme-pilote, élu ou ingénieur, animateur de projet local qui fédère les différents services (Un vétérinaire conseiller municipal à Montbéliard) ce qui garantit souvent une bonne efficacité des actions mises en place.

Le constat de l'intervention de multiples acteurs, sans coordination ou avec peu de communication, interroge sur le taux de réussite des actions menées dans chaque service. A Nantes par exemple, depuis le transfert des compétences avec la mise en place de la communauté urbaine en 2001, les actions dans la prise en compte de l'animal en ville se sont essouffées et la Charte n'a pas réellement pu être appliquée.

Le manque de lisibilité budgétaire apparaît comme significatif d'un mode de gestion complexe et morcelé au sein des collectivités. Essayer de savoir quel est le montant des budgets alloués à la question de l'animal dans la

ville, en France et à Lyon, s'avère difficile, voire impossible, dans la mesure où il existe rarement de ligne budgétaire spécifique. En effet, la problématique de l'animal dans la ville concerne différents services (propreté, proximité, écologie urbaine, etc.). Parmi les entretiens réalisés auprès de techniciens, d'élus dans différentes collectivités (Nantes, Toulouse, Lyon, Montbéliard, La Rochelle), **tous s'accordent cependant pour dire que le budget consacré à l'animal en milieu urbain reste marginal !**

✓ Comment mettre en synergie les acteurs concernés ?

Il existe toute une chaîne d'acteurs incontournables qui agissent dans la gestion de l'animal en milieu urbain :

- Les services des **communautés urbaines** ont généralement un rôle de sensibilisation, d'information et d'entretien. De nombreux services sont concernés : écologie, propreté, communication, voirie, espaces publics et déplacements urbains, etc..

- **Les communes** ont quant à elles un rôle plus opérationnel : elles ont en charge l'aménagement d'espaces spécifiques (aménagements canins mais aussi nichoirs, ruches, etc.), l'application des arrêtés municipaux, la gestion des animaux errants et celle des fourrières, les subventions aux éducateurs canins.

- **Les bailleurs sociaux** sont fortement réglementés par la loi : ils doivent faire respecter l'obligation de tenir son chien en laisse dans les espaces d'usage public, la gestion des chiens méchants, éviter les nuisances sonores, de déjection, etc.. Ils ont également un rôle d'information auprès des locataires. Ils peuvent aussi être des partenaires potentiels dans la mise en œuvre d'actions de prévention et d'éducation (exemple de l'expérience d'éducateurs canins au sein d'un quartier d'habitat social de La Rochelle).

- **Les associations** sont nombreuses à œuvrer pour la protection animale (la plus connue est la SPA qui accueille les animaux abandonnés) et elles sont nombreuses à réfléchir sur la place de l'animal dans nos sociétés, et particulièrement en ville. Nous avons souligné à plusieurs reprises dans cette synthèse, le rôle important de l'AFIRAC de recherche et de conseil auprès des collectivités depuis 25 ans.
- **Les citoyens possesseurs ou non d'animaux** afin de promouvoir une compréhension mutuelle.
- **Les éleveurs et les éducateurs canins** peuvent apporter beaucoup en matière

de connaissance comportementale de l'animal et jouent un rôle éducatif qui semble manquer auprès des possesseurs d'animaux en particulier de chiens.

- **Les vétérinaires** font de la prévention et de l'information auprès des propriétaires d'animaux et travaillent en partenariat avec les collectivités ou à titre d'élus dans les conseils municipaux (Montbéliard, Niort).

- **Les commerçants** peuvent aussi avoir un rôle très important d'information sur l'animal acheté et le type d'alimentation.

Les conseils de quartier, qui constituent un relais de la parole des habitants, devraient permettre la prise en compte de tous les avis.

Quelles perspectives pour l'avenir ?

L'intégration de l'animal en milieu urbain soulève plusieurs questions de **civisme, d'éducation, d'aménagement de proximité, de qualité de vie et enfin d'écologie urbaine.**

✓ **Quelle contribution du civisme dans la propreté ?**

La responsabilisation citoyenne s'inscrit souvent dans une démarche de prévention et d'information auprès de la population. Il s'agit (dans la plupart des villes où elle est pratiquée) de sensibiliser les propriétaires de chiens à propos des déjections canines. La mise en place d'un système d'information et de communication peut avoir différents modes d'expression (guides, affichage, journées portes ouvertes, informations sur la localisation des aménagements canins, promotion du ramassage individuel, etc.). Ne faudrait-il pas privilégier des campagnes d'encouragement et de valorisation de la possession responsable et les articuler avec d'autres types d'actions à inventer, à renforcer ou à pérenniser ?

✓ **Pourquoi parler d'éducation ?**

L'éducation apparaît fondamentale dans la mesure où il existe tout un savoir sur la relation homme/animal dans nos villes. Le fait qu'il ne soit pas mis en commun et partagé, entre les différents acteurs et les habitants, implique parfois des conflits entre détracteurs et possesseurs d'animaux. Pourquoi ne pas réfléchir aux différents modes de transmission des connaissances. Il pourrait s'agir de comprendre comment appréhender ce véritable phénomène de société dans toute sa complexité et bien informer les futurs acheteurs des règles à respecter avec un animal. Pourquoi ne pas identifier par exemple, auprès des services techniques et des usagers, les problèmes et les apports des animaux dans la ville ? Quel type

d'animal, quel public, quelles gênes ou types de nuisances, etc. ? La mutualisation des savoirs au sein d'une ville afin de contribuer à l'éducation et à une meilleure connaissance du sujet dans sa globalité peut être une perspective de demain dont les modalités restent à définir tout en s'appuyant sur des expérimentations réussies (fermes pédagogiques, journées d'information, etc.).

✓ **Les aménagements de proximité restent à concevoir et à améliorer**

Les questions de propreté et de « droit » de cité des animaux s'inscrivent dans un débat actuel dans nos villes (souvent à l'ordre du jour dans les conseils de quartier). Comment ne pas prendre en considération des attentes, des usages et des pratiques quotidiennes différentes et parfois même contradictoires au sein de nos quartiers ? Il s'agit de réfléchir aux différents moyens opérationnels de répondre à ces attentes. Cela peut se manifester par l'aménagement d'espaces canins dont les modalités restent à définir dans la mesure où ils peuvent revêtir différentes formes (espaces sanitaires, aires d'ébats, parcours santé, etc.). Reste à mesurer les besoins pour répondre à une demande de proximité de façon suffisante et selon différentes modalités (grandes, petites, parcs mixtes, séparés, avec différents revêtements), afin de toucher toutes les catégories de public : les jeunes, les familles, les personnes âgées ou à mobilité réduite (non voyants), etc.. Le champ des propositions reste bien entendu ouvert et est un enjeu important pour l'aménagement des villes, en corrélation avec les modes de vie actuels.

✓ **La qualité urbaine dépend de la cohérence des politiques publiques**

Il existe en effet des savoirs et savoir-faire assez diversifiés et disparates pour intégrer les animaux en milieu urbain, depuis quelques années déjà. Il apparaît alors que la coordination des politiques publiques est un enjeu fondamental dans la réussite des actions mises en place. Une des expérimentations les plus probantes est celle de la mise en place d'une équipe fédératrice (élu, coordonnateur, médiateurs). Il peut alors coordonner la politique municipale (service de la voirie, des espaces verts, de l'hygiène, de l'écologie urbaine, de la propreté, etc.) et initier un budget spécifique qui clarifie et garantit une liberté d'action. Il peut également fédérer les énergies en constituant des groupes de travail sur les enjeux majeurs, qui regroupent, outre les élus et les techniciens, des habitants et des spécialistes, tel que vétérinaires, AFIRAC, association de protection de l'environnement, etc.. Et pourquoi ne pas réfléchir à associer des champs de compétence qui ne sont pas impliqués à l'heure actuelle, (comme les techniciens qui travaillent à l'élaboration des

PLU), afin d'être cohérents dans la mise en place des politiques publiques ? Certains maires ont même inscrit cette question dans le plan de mandat.

Une politique d'intégration du vivant dans la ville : l'écologie et le développement durable.

Les animaux sauvages ou commensaux font partie de la biodiversité urbaine. Il existe parfois dans certaines villes des inventaires faunistiques, floristiques et animaliers permettant de respecter la biodiversité urbaine tout en maîtrisant les risques. La gestion de la stérilisation des chats errants, des pigeons, la surveillance des modes d'alimentation des animaux commensaux, la gestion des animaux sauvages, constituent déjà des pistes de travail pour intégrer au mieux le vivant dans la ville dans une perspective d'écologie urbaine.

L'intégration des animaux en milieu urbain est, à l'heure du développement durable, un thème et une préoccupation incontournable d'amélioration de la qualité de vie en ville.

Quels enjeux pour nos villes ?

✓ **Un enjeu de mise en synergie des acteurs**

Nous avons vu qu'il existe une véritable compréhension du sujet éclatée entre les différents acteurs – publics, privés, mais également citoyens (possesseurs ou non d'animaux). La mise en réseau des protagonistes permettrait de faire émerger des solutions qui répondent au mieux aux besoins croisés des différents « citoyens » – solutions innovantes, transversales, construites à plusieurs et prenant en compte les approches multiples du problème.

✓ **Un enjeu majeur de portage politique de la problématique**

L'appropriation du sujet par les décideurs est une étape fondamentale pour la formalisation d'une politique globale. Ceci passe par une prise de connaissance des éléments essentiels constitutifs du sujet. C'est ainsi que se dessineront les orientations nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle – sachant que les techniciens ont déjà une connaissance et des idées de solutions. Elles doivent être favorisées par les décisions des instances politiques.

Bibliographie

- ✓ *Animal, ville et habitat : aspects juridiques*, Gazette des communes n°1408 du 2/06/1997, p.28,
- ✓ Arrêté municipal du 6 mai 1999, Lyon,
- ✓ *Ces villes où il fait bon vivre chien*, J- Vuilleminot, 30 Millions d'amis, février 2001,
- ✓ *Concilier l'animal et la ville*, AFIRAC, janvier 2003,
- ✓ *De nouveaux espaces canins dans votre quartier*, M.Duport, Ville de Lyon, Janvier 2004,
- ✓ *Gérer les chiens dans la ville*, Gazette des communes n°1551 du 22/05/2000, p.41,
- ✓ *L'animal dans la ville, petit guide à l'usage des élus*, AFIRAC, 1995,
- ✓ *L'animal dans les modes d'habiter urbain*, N.Blanc, 1999,
- ✓ *L'urbanisation en marche*, J-Moléna, Vie Publique n°270, p.66,
- ✓ *La nature en ville*, dossier Réseau-Novembre 99-N°160,
- ✓ *La relation homme-animal : un véritable enjeu de bien-être*, G. Bernardin, Fiche de synthèse, Millénaire 3, 2003,
- ✓ *Les animaux de compagnie : les français sont prêts à tout pour les choyer*, Enquête consommation, LSA n°1800, 6/02/2003, p.40,
- ✓ *Note de synthèse économique 2003 relative à la présence d'animaux dans le Grand Lyon*, SILOE, Millénaire 3, 2004
- ✓ *Regard ethnologique : nature dans la ville, attitudes et symboles*, J-A Epstein, Ecole d'architecture de paysage, 2003,
- ✓ Revue de presse sur l'animal dans la ville de 1996 à 2003, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.